Encyclopédie Larousse

t possède un personnel d'élite. M. Wallner lut en abandonner la direction en 1868, par uite de l'affaiblissement de sa santé; le roi le Prusse l'avait nommé, peu de temps auaravant, conseiller intime de commission. Cet artiste s'est aussi fait connaître en littéature par des relations de voyages et des mémoires. — Sa femme, Agnès KRETZSCHMAR, née à Leipzig en 1826, commença sa carrière ramatique à Leipzig, parut avec succès sur es scènes de Berlin, de Brême et de Riga, t épousa, en 1847, M. Wallner, qu'elle suivit à Saint-Pétersbourg. De 1854 à 1868, elle été l'une des actrices les plus applaudies u théâtre dirigé par son mari à Berlin.

WALLO, contrée de Sénégambie, qui commence à Daganah et s'étend sur la rive gauche du Sénégal, et même jusqu'à la barre du leuve. Rigoureusement parlant, le fleuve, ans sa partie tout inférieure, c'est-à-dire epuis la barre jusqu'à Dakar-Bango, village itué sur la rive gauche du marigot des ours-à-Chaux, est borné par le territoire du Cayor, et le Wallo ne commence qu'à ce marigot. Mais comme les îles que forment les ombreux marigots du bas Sénégal, telles ue Sor, Babaguié, etc., ne relèvent plus du ouverain du Cayor, on peut sans inexactiude étendre autant les limites du Wallo éritable dépendance du chef-lieu des établissements français. On estime à environ 0 lieues la distance qui sépare Saint-Louis e Daganah. Vers ce village, le Wallo est esserre entre le fleuve au nord et des coeaux sablonneux au sud; mais à partir du arigot de Tawéï il s'élargit peu à peu et st coupé par les marigots du Sénégal, qui multiplient à mesure que le fleuve avance ers son embouchure. Les villages les plus mportants du Wallo sont : Makka, Débi, hiek, Laouakh, N'Dianhui, Guidakar. La égétation varie singulièrement à mesure l'on remonte le fleuve. Le Wallo est d'ailurs une terre assez pauvre, et on n'y cultve guère que le mil. Le gouvernement est onarchique héréditaire. La religion est l'isnisme, et la langue le yoloff. Le Wallo est abité par les races de la grande famille andingue, par quelques Foulahs et des aures. Le règne animal dans le Wallo est présenté par les buffles, les panthères, les utruches, le lièvre, la perdrix, le rat palste et les petits oiseaux connus sous le nom sénégalis.

WALLON, ONNE s. et adj. (val-lon, o-ne). éogr. Habitant des provinces méridionales de la Belgique; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* WALLONS. *La race* WALLONNE. *La langue* WALLONNE.

— Par ext. Se dit, dans le Nord-Ouest, des ersonnes qui ont un parler pâteux comme s Wallons.

— *Epée wallonne*, Epée à lame large, à eux tranchants, dont la cavalerie était arée sous Louis XIII et Louis XIV.

— Hist. *Gardes wallonnes*. Corps de troupes pagnol, qui fut primitivement composé habitants de la Flandre wallonne.

— s. m. Linguist. Ancien dialecte français, l'on parle encore dans le pays situé entre Escaut et la Lys.

— Encycl. Linguist. On donnait jadis le nom *Wallons* aux habitants de la Belgique qui aient d'origine gauloise et qui parlaient le ançais. Le pays *wallon* comprenait le terroire qui correspond actuellement aux provnces belges de Namur, de Liége, du Haiut, de Luxembourg et à la partie méridiole du Brabant. On compte environ 2 milns de *Wallons*, surnommés *Franquillons* r les Flamands.

L'idiome parlé par les anciens *Wallons* a é un des principaux dialectes de la langue ïl. Il est encore usité en France dans une rtie des départements du Nord et des Arnnes; en Belgique, dans les provinces de urnaisis, de Hainaut, de Namur, de Liége, ns une partie du Brabant méridional et ns le duché de Luxembourg. Le *wallon* ffère d'autant plus du picard qu'il s'avance s loin vers l'est; celui que parle le peuple s campagnes dans les pays de Liége et de nbourg est tellement altéré, qu'on a peine e reconnaître pour appartenir à la langue ançaise. Cependant, si l'on prend Liége pour mmet d'un triangle dont la base serait apyée au midi sur Besançon et au couchant Cherbourg, on peut suivre, en descenant vers le sud et en se dirigeant vers uest, les diverses nuances qui rattachent *wallon* au picard, au lorrain, au champeis et au normand. Quelle que soit la finaon qui existe entre ces dialectes, le *wallon* mble les résumer, car il les explique presque tous.

En général, le *wallon* rend les diphthonues trop sensibles; il prononce les mots *au*, *joyeux*, comme s'ils étaient écrits *joi-eu*, *joi-yeux*. Dans ce dialecte, chaque ettre est prononcée et chaque voyelle est affecte d'un accent prosodique; la voix aiguë est ss-fermée et le son ouvert fort prolongé. Le *wallon* était physiquement accentué, il rait une gamme variée par ses sons mâles sonores.

Si l'on compare les voyelles françaises ec celles du *wallon*, on voit souvent *a* ngé en *e* (*chet*, chat; *Khetlènn*, Cathee); *e* en *i* et en *u* (*chimih*, chemise; *chiaie*, cheminée; *contrufaçon*, contrefaçon, *contrudanss*, contredanse); *o* en *i* (*diné*, donner); *oi* en *e* (*crehan*, coissant), etc. La nasale *an* et *ent* devient *ain* : accident, *acsidain*; argent, *argein*, *aürgain*; assistance, *assistainss*; *Inn omm sainz argein esst u leu sain dain* (Un homme sans argent est un loup sans dents).

La consonne *q* est remplacée par les consonnes *k* ou *c*. Dans la conjugaison, *g* a le son doux de notre *j* devant chaque voyelle : *gauret*, j'aurais; il en est de même dans les pronoms *ga*, *gu*. Le *k* et le *t* se prononcent d'une manière âpre, même dure; mais *r* donne presque toujours un son agréable; cette consonne est supprimée à la fin des mots en *eur* : *acoukeu*, accoucheur; *corroyeu*, corroyeur, et dans les syllabes finales muettes : *contt*, contre, etc. *H* remplace *ss* à l'intérieur des mots, et une syllabe muette à la fin : *adoüssihan*, adoucissant; *acreh*, accroître; *chimih*, chemise, etc.

Le comparatif de supériorité est exprimé par le mot *plus* : *Gâk êt pu bai K'Lorain* (Jacques est plus beau que Laurent). Le comparatif d'infériorité est rendu par les mots *mos*, *si* et *aussi*, ou *par si*, suivis de *que* : *Bieintmé êt mon vi ki Doné* (Barthelemy est moins vieux que Dieudonné); *Ghènn nè nen si friss ki Ketlènn* (Jeanne n'est pas si fraîche ou aussi fraîche que Catherine). Le comparatif d'égalité est exprimé par *aussi*, suivi de *que* : *Mez onie son ossi neur kt le vos* (Mes yeux sont aussi noirs que les vôtres). Le superlatif est rendu au moyen de *très*, *fort*, *plus* : *L'veie di Vervi êt trè rig, et foir comergantt* (La ville de Verviers est très-riche et fort commerçante). Dans le sens relatif, on dira : *Voss soür êt l'femme li pu sülteie de pay* (Votre sœur est la femme la plus spirituelle du pays). Enfin, les adjectifs *bon*, *petit*, *mauvais* font *le meilleur*, *le moindre*, *le pire*.

On peut consulter sur ce dialecte : Cambresier, *Dictionnaire wallon-français* (Liége, 1787, in-8°); Remacle, *Dictionnaire wallon-français* (Liége, 1823, in-8°); Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (Liége, 1845-1850, 2 vol. in-8°); Chavée, *Dictionnaire français et wallon* (Paris, 1857, grand in-18); Tailliar, *Recueil d'actes des XIIIe et XIIIe siècles en langue wallonne du nord de la France* (Douai, 1849, in-8°); *De lingua francica Rheni inferioris*, Von Wahlenberg (Bonn, 1849, in-8°).

WALLON (Henri-Alexandre), historien et homme politique français, né à Valenciennes le 13 décembre 1812. Admis à l'École normale en 1831, il en sortit trois ans plus tard et se fit recevoir agrégé. Après avoir professé l'histoire dans divers collèges, M. Wallon devint maître de conférences à l'École normale (1840) et suppléant de M. Guizot à la Faculté des lettres de Paris. Un ouvrage sur l'*Esclavage dans les colonies* (1847, in-8°) lui valut d'être nommé, après la révolution de 1848, secrétaire de la commission de l'esclavage présidée par Schœlcher et député suppléant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante. Il ne siégea point dans cette Assemblée; mais, lors des élections pour l'Assemblée législative (1849), les électeurs du département du Nord l'élurent représentant du peuple avec 93,290 voix. M. Wallon vota presque constamment avec le parti réactionnaire, pour l'état de siége, pour la suppression des clubs, etc.; toutefois, le 30 juin 1849, il repoussa l'autorisation de poursuites demandée contre Martin Bernard et il donna sa démission, après le vote de la loi du 31 mai 1849, qui mutilait le suffrage universel. A partir de ce moment jusqu'en 1871, M. Wallon s'occupa uniquement d'enseignement et de travaux historiques et religieux inspirés par l'esprit clérical. Il devint professeur en titre d'histoire et de géographie moderne à la Faculté des lettres de Paris, fut nommé en 1850 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et reçut, en 1864, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Aux élections du 8 février 1871, M. Wallon fut élu par 181,217 suffrages député à l'Assemblée nationale pour le département du Nord. Il y siégea au centre droit, vota les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la proposition Rivet, la loi sur les conseils généraux; se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée et la pétition des évêques, contre le maintien des traités de commerce, pour le retour de la Chambre à Paris, pour la suppression de la garde nationale; déposa, en avril 1872, un projet de loi demandant que le vote fût obligatoire, et appuya en général la politique de M. Thiers jusqu'au moment où cet homme d'État demanda que l'on constituât le gouvernement républicain. Le 24 mai 1873, M. Wallon se joignit à la coalition qui renversa le président de la république et vota les mesures de réaction les plus odieuses proposées par le gouvernement de combat. Le 19 novembre 1873, il donna son vote en faveur du septennat. Cette même année, il prit une part active à la discussion de la loi sur le conseil supérieur de l'enseignement, dont il fut nommé membre. En 1874, il continua à soutenir la politique du duc de Broglie et de ses successeurs, parla en faveur de l'institution des aumôniers militaires, sur de nouveaux impôts, sur la proposition Périer, demandant la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles, et se prononça contre la proposition de dissolution faite par M. de Maleville (29 juillet). A cette époque, M. Wallon avait constaté, parmi tous les hommes que n'aveuglait pas absolument l'esprit de parti et de réaction, qu'il était devenu impossible de faire la monarchie. Le 23 juillet 1874, M. Wallon déposa sur le bureau de l'Assemblée une proposition qui devait devenir fameuse et prononça ces mots : « A mes yeux, il n'y a que trois formes de gouvernement : la royauté, la république ou l'empire; la royauté, vous n'avez pu la faire; l'empire, vous n'en voulez pas; il ne reste donc que la république. Ma proposition cherche à en conjurer les dangers. » Sa proposition était ainsi conçue : la commission des lois constitutionnelles prendra pour base de ses travaux sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics les dispositions suivantes : 1° le pouvoir législatif partagé entre deux Chambres : Sénat et Chambre des députés; 2° le pouvoir exécutif confié à un président de la république nommé pour sept ans par les deux Chambres réunies en Assemblée nationale; 3° la loi du 29 novembre 1873, qui confère pour sept ans le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac-Mahon, avec le titre de président de la république; 4° le droit pour le président de la république de dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat, sur l'avis conforme du Sénat; 5° la révision des lois constitutionnelles sur la demande soit du président de la république, soit de l'une des deux Chambres, avec cette réserve que, pendant la durée des pouvoirs conférés à M. le maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre, cette révision ne pourra avoir lieu que sur la proposition du président de la république. »

Cette proposition fut repoussée par 657 voix contre 33. Toutefois lorsque, au mois de janvier 1875, la majorité de l'Assemblée se résigna enfin à voter les lois constitutionnelles, M. Wallon reprit sa proposition, œuvre de transaction qui ne satisfaisait absolument personne et qui cependant finit par rallier une majorité. L'amendement qu'il présenta sur la constitution du pouvoir présidentiel et des Chambres fut voté à une voix de majorité le 30 janvier 1875; un second ayant trait au droit de dissolution de la Chambre des députés conféré au président de la république et au Sénat fut adopté le 2 février suivant. M. Wallon peut donc être considéré comme le père de la constitution républicaine du 25 février 1875, ce qui fit dire à cette époque que le septennat s'était transformé en wallonnat. Dans le remaniement ministériel du 10 mars 1875, M. Wallon succéda à M. de Cumont comme ministre de l'instruction publique. Dans un discours qu'il prononça, le 3 avril, à la distribution des récompenses aux membres des sociétés savantes, il osa affirmer hautement la république, ce qui lui acquit un instant une certaine popularité. Mais l'attitude qu'il prit dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur fit tomber toute illusion. M. Wallon se montra l'instrument docile du parti clérical, et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit le grand-maître de l'Université se tourner contre elle, et se prononcer, au nom de l'État, pour le jury mixte contre le jury de l'État (12 juillet 1875). La loi sur l'enseignement supérieur et son application occupèrent à peu près exclusivement M. Wallon pendant son passage au ministère de l'instruction publique. Il envoya aux recteurs une circulaire sur l'application de cette loi, fit un rapport devant le conseil supérieur sur la composition du jury d'examen, rédigea le décret du 26 décembre 1875 sur la composition de ce jury, l'arrêté du 24 novembre 1875 sur les conditions du passage d'une Faculté à l'autre, celui du 25 janvier 1876 sur les cours isolés. D'autre part, il s'occupa de créer un certain nombre de chaires nouvelles dans les Facultés de l'État, établit la Faculté de droit de Lyon (octobre 1875), fit une réglementation nouvelle de l'agrégation des Facultés, etc. Lors de l'élection par l'Assemblée nationale des 75 sénateurs à vie, M. Wallon fut porté sur la liste des candidats réactionnaires. Repoussé dans les premiers scrutins, il retira sa candidature; mais il fut néanmoins par être élu le 18 décembre 1875. Le 9 mars 1876, M. Wallon quitta le ministère de l'instruction publique, en même temps que M. Buffet se démettait du portefeuille de l'intérieur et fut remplacé par M. Henri Waddington. Le 17 mars suivant, il fut nommé doyen de la Faculté des lettres de Paris, en remplacement de M. Patin, pendant que son concurrent, M. Egger, devenait membre du comité consultatif de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique. M. Wallon est, en outre, depuis le 24 janvier 1873, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Comme on le voit, les honneurs ne lui ont pas manqué. Professeur médiocre, orateur médiocre, politique médiocre, il n'a pas jeté, comme historien, un bien vif éclat. Les cours d'histoire qu'il fit à la Sorbonne étaient dépourvus de tout intérêt, absolument insipides et pour cette raison très-peu fréquentés. Ce professeur de Faculté faisait des leçons qui étaient à la hauteur d'une bonne classe de septième. Dans ses ouvrages, où manque totalement l'esprit critique, on chercherait vainement des vues nouvelles ou profondes. Il n'a pas fait faire un pas aux sciences historiques et s'est constamment traîné dans l'ornière. On lui doit les ouvrages suivants : *Géographie politique des temps modernes* (1839, in-8°); *De l'esclavage dans les temps modernes* (1847, in-8°); *De l'enseignement et de son organisation définitive en France* (1848, in-8°); *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (1848, 3 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; la *Presse* de 1848 (1849, in-8°); la *Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements* (1854, in-8°); *De la croyance due à l'Evangile; Mémoire sur les années de Jésus-Christ* (1858, in-8°); *Du monothéisme chez les races sémitiques* (1859, in-8°); *Jeanne Darc* (1860, 2 vol. in-8°), ouvrage qui obtint le grand prix Gobert; l'*Émancipation de l'esclavage* (1861, in-8°); *Epîtres et Evangiles des dimanches*, extraits des traductions de Bossuet, avec notes (1662, in-18); les *Saints Evangiles*, trad. tirée de Bossuet (1863, 2 vol. in-8°); la *Vie de Jésus et son nouvel historien* (1864, in-18), examen critique de l'ouvrage de M. Renan, sur le même sujet; *Richard II, épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre* (1864, 2 vol. in-8°); *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon la concordance des quatre évangiles* (1865, in-18); la *Terreur* (1873, 2 vol. in-8°); *Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Magnin* (1875, in-4°); *Saint Louis et son temps* (1875, 2 vol. in-8°), etc.

WALLONNER v. n. ou intr. (val-lo-né — rad. *wallon*). Avoir le parler pâteux comme les Wallons. ‖ Se dit dans les départements du nord-ouest.

WALLRAF (Théodore), naturaliste et historien allemand, né à Cologne en 1748, mort en 1824. Il étudia la théologie dans sa ville natale, entra dans les ordres en 1773, devint membre la même année de la Faculté philosophique de l'université de Cologne et y fut nommé, en 1786, professeur ordinaire d'histoire naturelle, de botanique et d'esthétique, ainsi que surveillant du jardin botanique. Il profita, dès lors, de toutes les occasions pour augmenter ses collections d'antiquités et d'objets d'histoire naturelle, qui étaient déjà considérables, et devint, en 1794, recteur de l'université de Cologne; mais il se démit bientôt après de ces fonctions, parce qu'il ne voulut pas prêter le serment exigé des prêtres. Après la suppression de l'université en 1799, il obtint une chaire d'histoire à l'école centrale qui fut alors établie et, lors de l'occupation française, sauva, au péril de sa vie, les vitraux peints de la cathédrale, dont les Français avaient résolu de s'emparer. En 1802, il prit une part active à la réorganisation religieuse de sa ville natale, et, en 1804, le presbytère, qui appartenait au chapitre, lui fut assigné pour logement sa vie durant. Atteint en 1818 d'une maladie grave, il fit don de ses précieuses collections artistiques et scientifiques à la ville de Cologne et reçut de cette dernière une pension, qu'il employa à l'achat d'antiquités romaines. Le roi de Prusse lui accorda aussi, l'année suivante, une pension sur sa cassette particulière. Ses collections ont formé la base du musée de Cologne, que l'on désigne ordinairement sous le nom de musée Wallraf-Richarz. Il avait publié, de 1799 à 1804, un *Almanach des Ubiens*, qui abonde en remarquables études sur l'histoire de l'art. On lui doit aussi un ouvrage fort estimé des numismates, la *Description de la collection de monnaies du chanoine de Merle*, et un *Recueil de documents pour l'histoire de la ville de Cologne*.

WALLROTHIE s. f. (val-ro-tî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des verbenacées, tribu des lantanées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de DETHAWIE, genre d'ombellifères, dont l'espèce type croît dans les Pyrénées.

WALLSEND, bourg d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, à 5 kilom. N.-E. de Newcastle, près de la rive gauche de la Tyne, où il a un petit port de commerce; 5,500 hab. Chantiers de constructions navales; fabriques de produits chimiques, exportation de houille. Aux environs, on voit les ruines de la forteresse romaine de *Legedunum*, près de l'extrémité orientale de l'ancien mur de Sévère.

WALLSEND, bourg et paroisse d'Angleterre (Northumberland), sur la rive gauche de la Tyne, à 5 kilom. E.-N.-E. de Newcastle; 5,600 hab. Chantiers maritimes. Exportation de houille.

WALMER, village et paroisse d'Angleterre (Kent), à 3 kilom. S. de Deal, sur le pas de Calais; 1,700 hab. Forteresse construite par Henri VII et où réside le lord gardien des Cinq-Ports.

WALMESLEY (Charles), théologien et astronome anglais, né en 1721, mort en 1797. Il appartenait à l'Église catholique romaine, entra en Italie dans l'ordre des bénédictins, se fit recevoir plus tard docteur en Sorbonne et fut nommé, en 1756, évêque et vicaire apostolique du district occidental de l'Angleterre. Il avait été élu, en 1750, membre de la société royale de Londres. Son principal ouvrage, qui est un développement de l'*Harmonia mensurarum* de Cotes, a pour titre : *Analyse des mesures des rapports et des angles* ou *Réduction des intégrales aux logarithmes et aux arcs de cercle* (Paris, 1749, in-4°). On lui doit encore : *Théorie du mou-*